**AGENCE INTERAMÉRICAINE POUR LA** OEA/Ser.W

**COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT** AICD/JD/doc.201/22 rev. 1

30 juin 2022

Original: espagnol

GROUPES DE TRAVAIL DE L’AGENCE INTERAMÉRICAINE POUR

LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT (AICD)

PLAN DE TRAVAIL, GROUPE DE TRAVAIL 3

(Présenté au Conseil d’administration de l’AICD à la réunion du 22 juin 2022)

*Positionner l'AICD dans le paysage de la coopération internationale   
pour le développement*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Objectif spécifique :* Exécuter des activités permettant de renforcer les méthodes de travail du Conseil d’administration de l’AICD, tant dans ses relations avec les acteurs extérieurs qu'avec les États membres. | | |
| Mesures concrètes | **Résultat attendu** | **Calendrier d’exécution** |
| 1. Réaliser un projet pilote pour coordonner les activités de coopération avec le Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB) et le Marché commun du Sud (Mercosur). | Le SEGIB et le Mercosur sont deux organisations ayant une expérience et des connaissances approfondies en matière de coopération, qui peuvent apporter des connaissances et des bonnes pratiques pour rendre le travail de l'AICD plus efficace.  Compte tenu de ce qui précède, un plan de travail pilote est attendu, qui sera établi pour jeter des ponts avec ces deux organismes afin de permettre le transfert de connaissances et ainsi renforcer le rôle de l'AICD. | Il est prévu de faire avancer les démarches avec les secteurs de ces organismes qui sont responsables de la coopération au cours du second semestre de 2022 afin qu'il y ait un lien officiel dès le premier trimestre de 2023. |
| 2. Établir des lignes directrices précises régissant les démarches de rapprochement avec d'autres organismes régionaux et internationaux de coopération. | De nombreux organismes régionaux et internationaux ont acquis une expérience importante dans la gestion de la coopération. Cependant, il serait inutilement épuisant d'essayer d'établir des liens avec tous ces organismes, et il vaudrait mieux se concentrer sur ceux avec lesquels il y a le plus de chances d'établir des partenariats significatifs.  Compte tenu de ce qui précède, on s’attend à la mise en place d’une série de lignes directrices claires sur la base des besoins présentés par les États du continent et répondant aux principes ministériels, qui détermineront comment et dans quelles conditions les contacts avec d'autres organismes sur les questions de coopération pourraient être établis ou non. | Ces lignes directrices doivent être élaborées au moyen de consultations avec les États et les parties prenantes qui se tiendront au second semestre de 2022 en vue de présenter un document d'orientation les incluant en janvier 2023. |
| 3. Présenter des rapports internes plus courts et plus ciblés. | Les rapports actuels soumis par l'AICD sont, bien que très complets, assez longs. Cela entrave la possibilité pour les États membres d'extraire des informations appropriées et pertinentes pour renforcer les actions de coopération entre les États.    Compte tenu de ce qui précède, il est prévu que des versions résumées des rapports soient soumises aux États, et qu'elles soient plus concises et utilisables avec des données pertinentes, au profit des équipes de travail respectives des États. | À la suite des considérations et analyses précédentes de l’AICD sur la manière d'améliorer les rapports, il est prévu que les nouvelles publications de rapports suivant les recommandations soient disponibles à partir du dernier trimestre de 2022. |
| 4. Améliorer les activités pour la visibilité publique de l'AICD | Les produits actuels publiés par l'AICD sont, bien que très complets, quelque peu volumineux, d’où une lecture ardue pour une personne qui n’est pas un expert et une diffusion difficile auprès d'un grand public peu au fait des avancées dans les activités de l'AICD.  Compte tenu de ce qui précède, on espère intégrer des diagrammes et d'autres éléments visuels pour faciliter la visibilité des travaux de l'AICD auprès du grand public et des partenaires extérieurs de l'OEA. | À la suite des considérations et analyses de l’AICD sur la manière d'améliorer les produits qui font connaître le travail de l’AICD, il est prévu que les nouveaux produits suivant les recommandations formulées soient disponibles à partir du dernier trimestre de 2022. |
| 5. Renforcer CooperaNet en tant qu'espace d'échange d'expériences en matière de coopération afin d'adapter l'offre à la demande. | De nombreuses possibilités de coopération sont perdues parce qu'il n'existe pas de moyens adéquats permettant aux fournisseurs et aux demandeurs de coopération d'établir une communication qui leur permette d'établir une correspondance efficace. Au sein de l’OEA, l'espace qui est à même de faciliter une telle adéquation entre l'offre et la demande est CooperaNet, mais ce mécanisme doit être développé davantage.  Compte tenu de ce qui précède, une campagne de diffusion de CooperaNet est attendue, qui sera menée auprès des États afin qu'ils se familiarisent avec cet espace et que, grâce à leurs contributions, il puisse être renforcé pour devenir l'outil continental par excellence pour l’adéquation des offres et des demandes de coopération. | Bien que l'exercice de renforcement de CooperaNet doive être constant, il est prévu qu'au cours du second semestre de 2022, des activités de renforcement et de diffusion soient réalisées afin qu'en janvier 2023, toutes les autorités de coopération aient inclus les informations de tous les États sur la plateforme. |
| NOTE : La désignation des services responsables de la mise en œuvre des mesures proposées, ainsi que la définition des méthodologies à mettre en œuvre, devraient être laissées au Conseil d'administration de l’AICD car c'est l'organe qui possède les meilleures connaissances sur le fonctionnement et des mandats spécifiques au sein de l'OEA. | | |

CIDRP03595F04

cidrp03567s01

cidrp03567s01